

rejeté

SÉNAT

le 14 décembre 1967.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*portant réforme du droit
des incapables majeurs.*

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1967.

Le Président,
Signé : Maurice BAYROU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1720, 1891, 1954 et in-8° 663.

(3^e législ.) : 2^e lecture : 219, 414 et in-8° 62.
Commission mixte paritaire : 576.

Sénat : 1^{re} lecture : 201, 237, 245 et in-8° 111 (1966-1967).

2^e lecture : 3, 28 et in-8° 9 (1967-1968).

Commission mixte paritaire : 77 (1967-1968).